



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°1 – 28 JUIN 2019



SOMMAIRE

Clémentinier
Pomelo
Kiwi
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédactrice : Marie-Vincente
RISTORI



Structures partenaires :
CA 2B, LEPA, CAPIC,
CANICO, AGRI.SENTINELLA,
et exploitants observateurs.

Directeur de publication :
Pierre ACQUAVIVA
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B,
CANICO



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

A retenir

Clémentinier

Pou Rouge de Californie : Fin d'essaimage.
Cochenille asiatique : Fin d'essaimage.
Cochenilles farineuses : Non observées. Soyez attentifs.
Mineuse des agrumes : Peu de galeries sur pousse de printemps.
Metcalfa pruinosa : Divers foyers, stade larvaire.

Pomelo : Même situation sanitaire que le clémentinier

Kiwi : Pas de ravageur

CLEMENTINIER

• Stade phénologique

Grossissement du fruit – Début chute physiologique



• Pou Rouge de Californie - *Aonidiella aurantii* Maskell

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 – 08 Juin 2017 sur le site de la Chambre d'Agriculture ou de la DRAAF.

Observation : Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie cependant des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau (Photo 1) et une observation à la loupe binoculaire a permis de mettre en évidence la sortie larvaire sur les rameaux. Le pic d'essaimage a eu lieu début juin et on observe actuellement majoritairement des larves fixées.



Photo 1 : Rameau encroûté de Pou Rouge de Californie

Evaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte.

Gestion du risque : Possibilité de lâchers d'auxiliaire - *Aphytis melinus* : contacter l'AREFLEC.

- **Cochenille asiatique - *Unaspis yanonensis***

Biologie : Un suivi du cycle biologique a été réalisé par la FREDON de Corse de 2010 à 2013 (Figure 1). Les observations réalisées à San Nicolao ont montré que deux générations principales se succèdent et se superposent, de mai à septembre. Les attaques se situent principalement sur la face nord des arbres.

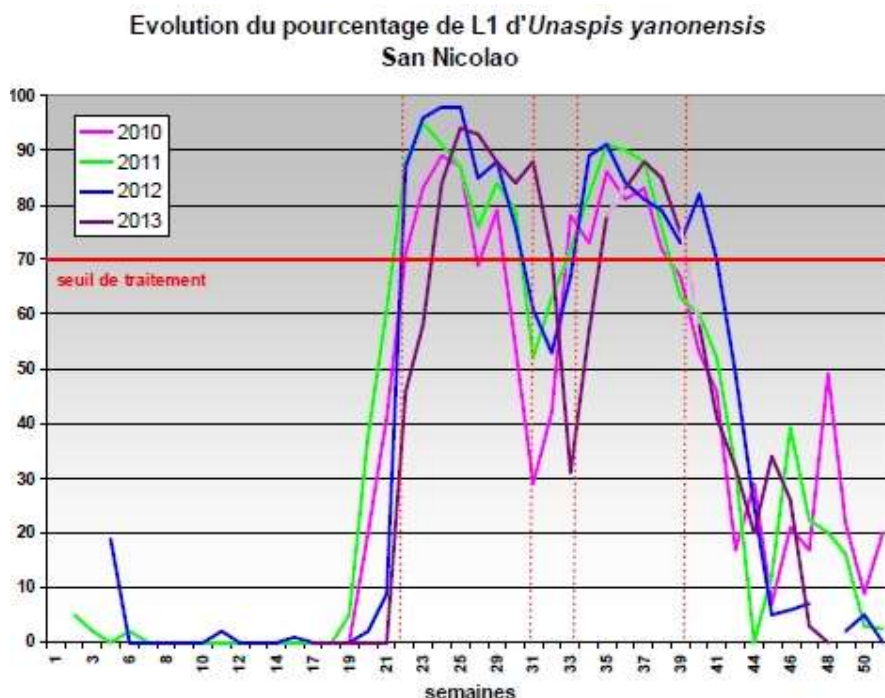


Figure 1 : Résultats du suivi de la cochenille asiatique de 2010 à 2013 par la FREDON (<http://fredoncorse.com/actions/coc-henille-asiatique.html>)

Observation : Cette cochenille est présente dans des parcelles du réseau (photo 2). Les cochenilles femelles adultes présentent un bouclier brun à bords délavés semblable à celui des cochenilles serpettes ou virgules. Les larves des mâles sont davantage spécifiques : petits fourreaux cireux blancs. L'essaimage sur les parcelles du réseau semble terminé. Il n'y a pas de parcelles non traitées.



Photo 2 : Cochenille asiatique sur clémentinier.

Évaluation du risque : Le risque de propagation est faible lorsque les larves sont fixées. C'est l'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger qui conditionne le risque pour la culture.

Les piqures de cochenille asiatique provoquent le dessèchement des rameaux et peuvent aller jusqu'à la mort des charpentières, voire des arbres.

Gestion du risque : Possibilité de lâchers d'auxiliaire - *Aphytis yanonensis* : contacter l'AREFLEC.

- **Cochenilles farineuses**

3 à 4 générations chevauchantes évoluent au cours de l'année, depuis le début du printemps jusqu'à l'automne. Tous les stades de développement sont mobiles, et tous sont capables d'hiverner.

Observation : En 2018, plusieurs foyers étaient présents dans le réseau d'observations. Tous les stades sont visibles. Ces cochenilles se dissimulent dans les zones les plus protégées des végétaux (Photo 3). A ce jour, aucun signe de cochenilles farineuses dans les vergers suivis.

Évaluation du risque : Le risque est élevé dans les foyers établis.

Gestion du risque : Surveillance des foyers. La taille annuelle et l'ébourgeonnage, qui aèrent les arbres, sont des pratiques indispensables en cas de problèmes de



Photo 3 : Cochenilles farineuses observées en 2018.

cochenilles. Il est possible de réaliser des lâchers d'auxiliaires : *Cryptolaemus montrouzieri* et de *Leptomastix dactylopii*.

- **Mineuse des agrumes (*Phyllocnistis citrella*)**

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 – 18 Juillet 2018 sur le site de la Chambre d'Agriculture ou de la DRAAF.

Observation : Très peu de galeries de mineuses ont été observées (Photo 4) sur les pousses de printemps.

Evaluation du risque : Faible.

Gestion du risque : Surveiller l'apparition de mines sur les pousses d'été.



Photo 4 : Galerie de mineuse.

- **Flatide pruineux - *Metcalfa pruinosa***

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 – 18 Juillet 2018 sur le site de la Chambre d'Agriculture ou de la DRAAF.

Observation : Larves observées dans les foyers (Photo 5). Pas de sécrétion de miellat.

Evaluation du risque : Moyen.

Gestion du risque : Surveiller la prolifération des metcalfas. Le fauchage des strates herbacées basses et l'élimination des rejets de porte-greffe permettent de limiter leur installation et propagation. De plus, la présence dans les vergers de l'auxiliaire *Neodrynus typhlocybae* est à préserver.



Photo 5 : Larves de *Metcalfa pruinosa*.



Photo 6 : *Neodrynus typhlocybae* = parasitoïde et prédateur de *Metcalfa pruinosa*.

POMELO

- **Stade phénologique**

Grossissement du fruit – Début chute physiologique



Les organismes nuisibles observés sur clémentinier peuvent être observés sur les pomelos.

KIWI


- **Stade phénologique**

Grossissement du fruit



Aucun ravageur observé dans les parcelles de référence.

PREVISIONS METEO

| | Mercredi 10 juillet | Jeudi 11 juillet | Vendredi 12 juillet | Samedi 13 juillet | Dimanche 14 juillet | Lundi 15 juillet | Mardi 16 juillet | Mercredi 17 juillet |
|------------------------------|---|---|---------------------|---|---------------------|---|------------------|---------------------|
| Haute Corse/ Corse du Sud |  |  | |  | |  | | |
| | Nombreux passages nuageux pouvant donner des averses ; | Temps ensoleillé avec quelques passages nuageux | Temps ensoleillé ; | Temps ensoleillé ; Vent d'Ouest modéré sur l'Ouest et la région bastiaise ; | | Temps largement ensoleillé | | |

Pour la période du samedi 13 juillet au lundi 15 juillet, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

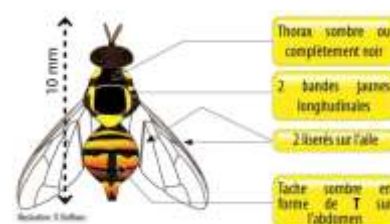
Bractocera dorsalis

Bractocera dorsalis est une mouche des fruits tropicale, appelée communément «mouche orientale des fruits» qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'avocat, la mangue et la papaye mais l'espèce s'en prend aussi au citron, goyave, banane, nêfle du Japon, tomate, cerise de Cayenne, fruit de la passion, kaki, ananas, pêche, poire, abricot, figue et café. **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.

Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.



En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concernée.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

A ce jour, outre la France et l'Italie, l'Espagne continentale, les Baléares, et le Portugal ont également déclaré des foyers. Toutes les sous-espèces de *Xylella fastidiosa*, *multiplex*, *pauca* et *fastidiosa* sont concernées. En Corse, seule la sous-espèce *X. f. multiplex* a été identifiée.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de Xylella fastidiosa](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.